

**Sites utiles :**

- [www.ov-ap.ch](http://www.ov-ap.ch)
- [www.orf-vd.ch](http://www.orf-vd.ch)

**Programme de formation**

L'entreprise doit établir un **programme de formation** pour l'année en reprenant les objectifs vus en école et en organisant le stage de façon à voir l'ensemble des objectifs : [www.ov-ap.ch](http://www.ov-ap.ch) → Employé de commerce CFC → Prestations de services → Formulaire expérience du monde du travail.

**Objectifs :** [www.ov-ap.ch](http://www.ov-ap.ch) → Employé de commerce CFC → Catalogue des objectifs évaluateurs ovap

Ces objectifs sont à voir pour la fin du stage, ils sont la base des examens finals

- 28 compétences professionnelles obligatoires
- 4 compétences méthodologiques
- 6 compétences sociales et personnelles

**STA**

**Définition :** Rapport de formation semestriel noté et réalisé par l'entreprise formatrice, basé sur une expérience professionnelle afin d'évaluer les prestations fournies et le comportement du stagiaire au travail.

**Conditions :** La STA est basée sur une tâche réalisée pendant au moins 2 mois dans l'entreprise et qui puisse être observée également pendant 2 mois par le responsable.

**Nombre :** 2x, date buttoir : **STA 1 : 15 décembre 2022 & STA2 : 30 mars 2023**

**Objectifs :** Chaque STA doit contenir 2 objectifs évaluateurs, 1 compétence méthodologique et une compétence sociale et personnelle.

**Evolution :** Entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> STA, il est nécessaire de varier les compétences méthodologiques, sociales et personnelles.

**Points :** Par objectifs, attribution de 0 à 3 points – **Pas de demi-point !**

**Réussite :** Nombre minimal de points à acquérir : 14 sur 24

**Documents :** BDEFA2 ou [www.ov-ap.ch](http://www.ov-ap.ch) → Services → Formulaire expérience du monde du travail

Les notes des STA sont à insérer par les formateurs en entreprise dans la base de données BDEFA2

**UF**

**Définition :** Dossier qui décrit et présente un processus de travail exécuté par le stagiaire dans l'entreprise formatrice.

**Conditions :** La note est basée sur une tâche réalisée dans l'entreprise. Il faut prévoir 15 heures en entreprise pour élaborer le dossier. Ce dernier, évalué par le formateur/la formatrice en entreprise doit être envoyé (y compris la feuille d'évaluation) à l'ORF-VD/CEP, en version électronique. Les points de l'entreprise sont insérés par cette dernière dans BDEFA2.

**Nombre :** 1x, date buttoir : **15 janvier 2023**

**Objectifs :** Doit contenir au moins 10 étapes  
L'entreprise évalue 8 critères  
Les CI évaluent 8 critères

**Points :** Par critères, attribution : 0-1-2-3 point(s)

**Réussite :** Nombre minimal de points à acquérir : 28 sur 48

**Documents :** [www.ov-ap.ch](http://www.ov-ap.ch) → prestations de services → Formulaire expérience du monde du travail

**CI**

**Nombre :** 8 jours (de septembre 2022 à avril 2023) + 1 j. préparation aux examens finals

**Examen**

**Oral :**

- ⇒ 2 fois 15 minutes + 2 fois 5 minutes de préparation
- ⇒ Situations : deux jeux de rôle dont le stagiaire et un client ou/et un entretien spécialisé (le stagiaire et une autre personne de l'administration)
- ⇒ Ces situations sont préparées par des experts et sont issues des compétences (objectifs), du programme de formation et d'une partie des CI mais surtout du **rapport pratique**. Ce document est rempli par le stagiaire dans lequel il décrit des activités qu'il a pratiquées en entreprise et qu'il maîtrise (*au plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 2023*).

**Ecrit :**

- ⇒ 120 minutes
- ⇒ basé sur tous les objectifs évaluateurs (entreprise formatrice : 28 et CI : 33)

**Note :**

- ⇒ arrondie au demi-point pour les STA, l'UF et les examens, mais au 1/10<sup>ème</sup> pour la note finale

**Réussite :** Pas de note en dessous de 3, une seule note en dessous de 4